

Éducation et système scolaire en Valais

Comment ça fonctionne ?

Où trouver de l'aide ?



Informations aux parents migrants

Éducation et système scolaire en Valais

*Dans ce document, le terme enseignant
comprend aussi bien le genre féminin
que le genre masculin.*

Table des matières

| | | |
|--|----|----|
| Bienvenue dans nos écoles ! | p. | 4 |
| Ecole : lieu de tous les espoirs ! | p. | 5 |
| 1. Les différents niveaux d'enseignement | p. | 6 |
| ■ 1.1. L'école enfantine | p. | 6 |
| ■ 1.2. L'école obligatoire | p. | 7 |
| ■ 1.2.1 L'école primaire | p. | 7 |
| ■ 1.2.2 Le cycle d'orientation (CO) | p. | 8 |
| ■ 1.3. Les réunions de parents : qu'est-ce que c'est ? | p. | 9 |
| ■ 1.4. Tâches à domicile : pourquoi et comment ? | p. | 9 |
| 2. Elèves ayant des besoins particuliers | p. | 10 |
| ■ 2.1. Le soutien pédagogique | p. | 10 |
| ■ 2.2. L'appui pédagogique intégré | p. | 10 |
| ■ 2.3. Le programme adapté | p. | 10 |
| ■ 2.4. Le redoublement | p. | 11 |
| ■ 2.5. D'autres structures de prise en charge | p. | 11 |
| 3. Les services auxiliaires | p. | 12 |
| ■ 3.1. Le CDTEA et le SMSP | p. | 12 |
| ■ 3.2. La psychologie | p. | 12 |
| ■ 3.3. La psychomotricité | p. | 12 |
| ■ 3.4. La logopédie | p. | 13 |
| ■ 3.5. Autres services | p. | 13 |
| 4. Les formations après l'école obligatoire | p. | 14 |
| ■ 4.1. Où trouver de l'aide pour construire un projet professionnel ? | p. | 14 |
| ■ 4.2. Quelles sont les possibilités de formation après l'école obligatoire ? | p. | 14 |
| ■ 4.3. Conclusion | p. | 15 |
| 5. Règles favorisant le bon déroulement de la scolarité | p. | 16 |
| ■ 5.1. Ce qui est attendu de la part des élèves | p. | 16 |
| ■ 5.2. Ce qui est attendu de la part des parents | p. | 17 |
| ■ 5.3. Ce que les parents peuvent obtenir auprès de l'enseignant titulaire et de l'école | p. | 17 |
| 6. Adresses importantes | p. | 18 |
| 7. Réalisation de ce document | p. | 20 |
| ■ 7.1. Auteurs | p. | 20 |
| ■ 7.2. Sources | p. | 20 |
| 8. Annexe | p. | 21 |
| ■ Outils pour aider son enfant | p. | 21 |



Bienvenue dans nos écoles !

L'école valaisanne accueille nombre d'élèves issus directement de l'immigration qui découvrent souvent dans nos classes une langue nouvelle, mais aussi une culture et des habitudes différentes de celles connues précédemment.

En ce sens, l'école, passage obligé de tout enfant, est un puissant facilitateur d'intégration, par la qualité de son encadrement, par les ouvertures et les contraintes qu'elle comporte, par les droits et les devoirs qui lui sont liés. Elle vise non seulement l'apprentissage de la langue, mais cherche progressivement à permettre à l'enfant de se familiariser avec les règles sociales et de développer des relations de camaraderie. De plus, elle est fréquemment le lieu où s'initie la rencontre des familles de langue et de culture étrangères avec la société helvétique.

Notre système scolaire comporte une organisation et des particularités que ces familles sont appelées à mieux connaître pour faciliter l'insertion de leur enfant dans le « monde de l'école », ouvrant ainsi au développement de toutes leurs compétences personnelles.

Dans cet esprit, ce document est destiné à apporter un certain nombre d'informations aux parents quant à l'organisation de la scolarité en Valais. Il propose également une liste de contacts permettant aux parents d'obtenir de l'aide dans la scolarité et l'éducation de leur enfant.

Par cette brochure, le Département de l'éducation, de la culture et du sport désire renforcer l'idée d'une société valaisanne ouverte et accueillante et riche de sa diversité culturelle et linguistique.

Bienvenue donc dans nos écoles aux élèves de langue et de culture étrangères.

Le chef du Département de
l'éducation, de la culture et du sport
Claude Roch, Conseiller d'État

École : lieu de tous les espoirs !

Une bonne relation entre famille et école est un atout dans la réussite scolaire, l'épanouissement de l'enfant et du jeune et l'intégration des populations immigrées dans les sociétés d'accueil. Cependant chaque contact entre la famille migrante et l'école met face à face deux entités très différentes.

La famille est le lieu privilégié de la construction de l'identité de l'enfant. Elle contribue à transmettre la langue et la culture d'origine. C'est là que se construisent, dans un premier temps, les comportements et les valeurs, les apprentissages de la vie sociale.

L'école est un lieu de contact, une institution de la société d'accueil, avec ses règles et ses valeurs, son fonctionnement... mais aussi ses attentes et ses exigences. Elle transmet les outils intellectuels et les savoir-faire et favorise l'émergence de comportements et d'attitudes qui préparent les jeunes à vivre dans des contextes sociaux très complexifiés.

La rencontre entre la famille et l'école doit permettre à l'enfant de s'ouvrir à la culture et la langue d'accueil dans le respect de sa culture et sa langue d'origine.

L'enjeu est de tout mettre en œuvre pour les rendre complémentaires, en essayant d'éviter la rivalité entre les deux.

Comment réaliser cette rencontre, comment dépasser les résistances, les malentendus ? Comment créer de véritables conditions de collaboration entre familles et enseignants ?

Pour réussir ce défi, il est indispensable de collaborer, c'est-à-dire s'écouter et se reconnaître réciproquement.

Collaborer signifie essentiellement se faire confiance, se reconnaître comme compétents, imaginer et se représenter l'autre comme quelqu'un de valable et d'utile, en un mot, se considérer comme des partenaires à part entière. Rapprocher ces deux « entités éducatives », l'école et la famille, est un défi de longue haleine que nous devons absolument relever, dans le but de contribuer au développement d'une société où tout un chacun aura sa place.

L'école accueille tous les enfants, tous les jeunes d'une société, de toute nationalité, origine, langue, culture, ethnie ou religion ; elle accueille la société de demain. L'école reste le lieu privilégié de tous les espoirs, de tous les possibles, le lieu où prennent forme des valeurs comme le respect, la tolérance, la solidarité, valeurs constitutives d'une société multiculturelle.

D'après „On est né quelque part mais on peut vivre ailleurs“, Florio Togni, éditions IES, pp. 292-350

1. Les différents niveaux d'enseignement

1.1. L'école enfantine

- *L'école enfantine est rattachée à l'école primaire et est organisée par la commission scolaire communale ou la direction d'école.*
- *Elle accueille les enfants dès l'âge de 4 ans. Elle est organisée sur deux années scolaires.*
- *Elle favorise le développement de l'enfant sur le plan du langage, de la motricité, de la réflexion. Elle s'efforce aussi de lui apprendre à vivre en groupe et à devenir autonome, tout en lui procurant le plaisir d'apprendre à travers le jeu, le dessin, le chant, les premières activités scolaires.*
- *Même si elle n'est pas obligatoire, il est important d'inscrire son enfant en classe enfantine pour le préparer à entrer en classe primaire.*

A quoi sert l'école enfantine ?

L'école enfantine a pour mission d'aider chaque enfant à grandir, à conquérir son autonomie et à acquérir des attitudes et des compétences qui permettront de construire les apprentissages fondamentaux. Elle s'appuie sur la capacité d'imitation et d'invention de l'enfant, si vive à cet âge, et sur le plaisir de l'action et du jeu. Elle multiplie les occasions de stimuler son désir d'apprendre, de diversifier ses expériences et d'enrichir sa compréhension. Elle est attentive à son rythme de développement et à sa croissance.

A l'école enfantine, les enfants ont de multiples occasions d'écouter et de s'exprimer. Ils découvrent les multiples fonctions de la langue dans la vie quotidienne et, ce faisant, augmentent leur vocabulaire. De nombreuses autres activités sont proposées : activités mathématiques, activités créatrices manuelles et musicales, observation et exploration de l'environnement et de la nature. Les élèves font aussi de la gymnastique et de la rythmique.

Toutes ces activités sont importantes et favorisent le développement des enfants. De plus, elles préparent leur entrée à l'école primaire.

A l'école enfantine, l'enfant apprend à respecter des règles de vie. Il découvre qu'il n'est pas seul, qu'il vit en groupe et qu'il doit accepter ses petits camarades. Il constate que l'on peut s'entraider et coopérer en vue d'un même objectif. Il découvre aussi qu'il est capable de faire certaines choses seul, sans l'aide des adultes ou des parents.

Il apprend progressivement les règles de la vie sociale.

1.2. L'école obligatoire

- *L'école obligatoire est composée de l'école primaire (6 ans) et du cycle d'orientation (3 ans).*
- *Pour qu'un enfant soit libéré de l'école obligatoire, il faut qu'il ait accompli 9 années de scolarité obligatoire et ait 15 ans révolus.*
- *L'école obligatoire ouvre sur la formation professionnelle ou sur les études secondaires (collège – école de commerce – école de culture générale).*
- *Durant l'école obligatoire, l'enfant accomplit des tâches scolaires à domicile. Celles-ci demandent un suivi de la part des parents.*
- *Des congés peuvent être accordés pour des motifs valables. Les demandes, argumentées, sont transmises à l'enseignant suffisamment tôt. En cas d'absence injustifiée, une amende est prononcée.*

1.2.1. L'école primaire

- *L'école primaire est obligatoire et dure 6 ans (en principe de 6 à 12 ans) dans le canton du Valais.*
- *L'école primaire vise les apprentissages scolaires fondamentaux à travers l'étude des langues, des mathématiques, des branches éducatives et culturelles (environnement, éducation physique, musique, arts visuels, activités créatrices manuelles, enseignement religieux).*
- *Les compétences scolaires de l'enfant sont communiquées par un bulletin d'évaluation en 1^{ère} année et par des notes dès la 2^{ème} année primaire.*

Comment sont transmis les résultats scolaires des élèves ?

Les résultats scolaires des élèves sont transmis par un document d'évaluation en 1^{ère} année et par une feuille de notes dès la 2^{ème} année primaire. Ces documents sont insérés dans un carnet scolaire qui est distribué aux parents, pour signature, 2 fois par année à la fin de chaque semestre.

| | | | | |
|---------------------|--------|-------|---|------------------------|
| Échelle des notes : | 6.0 | | = | excellent |
| | de 5.9 | à 5.5 | = | très bien |
| | de 5.4 | à 5.0 | = | bien |
| | de 4.9 | à 4.5 | = | assez bien |
| | de 4.4 | à 4.0 | = | suffisant |
| | <hr/> | | | |
| | de 3.9 | à 1.0 | = | résultats insuffisants |

1.2.2. Le cycle d'orientation (CO)

- **Le cycle d'orientation est obligatoire et dure généralement 3 ans (12 à 15 ans).**
- **Le cycle d'orientation prépare l'élève à son choix professionnel.**
- **Les compétences scolaires de l'enfant sont communiquées par un bulletin de notes.**

Comment est organisé le cycle d'orientation ?

Le CO est organisé généralement sur 3 ans. C'est une étape qui prépare le jeune à son choix professionnel. Après le CO, le jeune se dirige

- soit vers une formation professionnelle,
- soit vers des études.

Chaque cycle d'orientation dispose d'un conseiller en orientation professionnelle. Cette personne informe les élèves sur les différentes possibilités de formation.

Le CO connaît 2 formes d'organisation en Valais : par sections ou par niveaux.

L'organisation par **sections** propose aux élèves, en fonction de leurs résultats scolaires en fin de 6P, d'intégrer soit la section secondaire dans une perspective de poursuite des études, soit la section générale conduisant au monde de l'apprentissage professionnel.

Le système à **niveaux** propose quant à lui de regrouper les élèves en fonction de leurs résultats scolaires en fin de 6P en niveau 1 ou 2 pour le français, les maths et l'allemand. Pour toutes les autres branches, les élèves sont regroupés. Le niveau 1 propose des apprentissages plus approfondis et prépare plus spécifiquement aux études que le niveau 2.

Il existe des possibilités de passage entre sections ou entre niveaux, en fonction de l'évolution de la situation scolaire de l'élève.

De plus, le cycle d'orientation permet d'envisager une 10^{ème} année de scolarité obligatoire.

Quels sont les apprentissages au cycle d'orientation ?

Au CO, les élèves retrouvent les mêmes branches scolaires qu'à l'école primaire (voir « école primaire » p. 7) auxquelles il faut ajouter l'enseignement de l'informatique, de l'anglais et de l'économie familiale.

De plus, au CO, les élèves bénéficient de cours de méthodes de travail et d'éducation des choix (MDT/EDC) permettant de favoriser leur orientation professionnelle.

Comment sont transmis les résultats scolaires des élèves ?

Les résultats scolaires des élèves sont transmis par une feuille de notes. Ces documents sont insérés dans un carnet scolaire qui est distribué aux parents, pour signature, 2 fois par année (à la fin de chaque semestre).

| | | | |
|---------------------|--------------|---|---------------------------|
| Échelle des notes : | 6.0 | = | excellent |
| | de 5.9 à 5.5 | = | très bien |
| | de 5.4 à 5.0 | = | bien |
| | de 4.9 à 4.5 | = | assez bien |
| | de 4.4 à 4.0 | = | suffisant |
| <hr/> | | | |
| | de 3.9 à 1.0 | = | résultats insuffisants |

1.3. Les réunions de parents : qu'est-ce que c'est ?

Les enseignants rencontrent régulièrement les parents de leurs élèves, de manière collective ou individuelle, pour créer un contact, demander leur avis, et ceci pour tous les élèves, suisses ou migrants, avec ou sans difficultés scolaires.

N'hésitez jamais à prendre contact avec l'enseignant de votre enfant, si vous ne comprenez pas ce qu'il vit à l'école ou si vous avez l'impression qu'il rencontre des difficultés.

1.4. Tâches à domicile : pourquoi et comment ?

Les tâches à domicile sont généralement inscrites dans un carnet de devoirs et leçons ou un agenda qui peut aussi servir d'outil de communication, l'enseignant y inscrivant parfois des informations destinées aux parents. Il est important que les parents le consultent régulièrement.

Les tâches à domicile visent à développer l'autonomie de l'élève en renforçant les connaissances acquises à l'école et à maintenir le contact et la collaboration avec les familles.

Le rôle des familles consiste à offrir un cadre favorable à l'étude permettant à l'enfant d'effectuer ses tâches à domicile. Elles marquent de l'intérêt pour ses activités et travaux scolaires :

- *en valorisant le travail scolaire ;*
- *en interrogeant leur enfant sur ses activités en classe et à domicile ;*
- *en lui demandant de montrer ses travaux ;*
- *en lui proposant de lire, d'expliquer, de réciter, y compris dans sa langue maternelle ;*
- *en contrôlant, grâce à son carnet de devoirs et leçons, si toutes les tâches exigées ont été effectuées ;*
- *en signalant à l'enseignant les difficultés importantes constatées, notamment concernant la durée des tâches.*

Le manque de connaissance de la langue d'enseignement ne doit pas être un obstacle à la manifestation d'intérêt pour les activités et travaux scolaires de l'enfant.

2. Élèves ayant des besoins particuliers

La prise en charge d'élèves ayant des besoins particuliers est organisée selon un dispositif qui permet d'offrir des mesures adaptées à chaque cas, avec, notamment :

2.1. Le soutien pédagogique

Le soutien pédagogique destiné aux élèves ne maîtrisant pas la langue d'accueil est organisé sous la forme de cours qui visent à développer les compétences de communication de l'élève. Ceci lui permet au plus vite de suivre l'enseignement dans la langue d'accueil.

Cette mesure d'accompagnement n'excède, en principe, pas 2 ans.

Pour les élèves de langue étrangère, le soutien est donné sous forme de cours de français durant les heures de classe, souvent par petits groupes. Il peut être également donné au sein de la classe ordinaire, les enseignants fonctionnant en duo pédagogique.

L'élève est dispensé de notes pour les branches dans lesquelles les connaissances en français ont une influence.

2.2. L'appui pédagogique intégré

L'appui pédagogique intégré est une mesure de durée limitée, destinée à venir en aide aux enfants ayant des besoins particuliers. Un enseignant d'appui prend en charge les élèves en difficulté, en classe ou dans un local spécifique, durant les heures de classe. Il travaille en étroite collaboration avec le titulaire, les parents et les intervenants extérieurs. Des bilans réguliers permettent de mesurer les progrès accomplis et d'adapter la prise en charge aux besoins de l'enfant.

2.3. Le programme adapté

Le programme adapté concerne des élèves qui, dans une ou plusieurs branches, ne peuvent plus suivre, sans adaptation particulière, les objectifs essentiels du programme en cours.

La mise en place d'un programme adapté doit être soumise à l'accord des parents et autorisée par l'inspecteur.

2.4. Le redoublement

Le redoublement est une mesure concernant les élèves en échec scolaire, c'est-à-dire n'ayant pas atteint les objectifs fixés par le programme (moyenne du 1^{er} groupe ou moyenne générale en-dessous de la note 4), qui consiste à refaire l'année de programme.

2.5. D'autres structures de prise en charge

L'Office de l'enseignement spécialisé est habilité à renseigner les familles pour les autres structures de prise en charge des enfants en difficulté : classes spéciales, classes d'adaptation décentralisées, classes de préapprentissage, institutions spécialisées...

3. Les services auxiliaires

Des services de prévention et d'intervention sont à disposition des enfants qui nécessitent une prise en charge spécifique.

De nombreuses familles s'adressent aux services auxiliaires afin de bénéficier de leur aide et de permettre à leur enfant de progresser. Ce soutien est important ; il ne faut pas avoir peur de le demander car il peut éviter de grandes difficultés.

En règle générale, ces services sont gratuits.

Les parents ont la possibilité de prendre contact directement avec ces services.

Ces professionnels ne peuvent intervenir qu'avec l'accord des parents. Ils sont soumis au secret de fonction.

L'enseignant de votre enfant vous fournira volontiers les adresses utiles.

3.1. Le CDTEA et le SMSP

Le CDTEA (Centre cantonal pour le Développement et la Thérapie de l'Enfant et de l'Adolescent) et le SMSP (Service médical scolaire et psychopédagogique de Sion) proposent un accompagnement principalement dans trois domaines : psychologie, psychomotricité et logopédie.

3.2. La psychologie

Le psychologue scolaire est à disposition des parents, des enseignants et des élèves pour aider ceux-ci à surmonter des difficultés particulières, comme par exemple : difficultés à apprendre, difficultés de comportement et difficultés relationnelles.

3.3. La psychomotricité

Les psychomotriciens sont des professionnels qui peuvent aider les enfants lorsqu'ils rencontrent les difficultés suivantes : maladresse, manque d'équilibre, difficultés d'orientation dans l'espace et le temps.

3.4. La logopédie

Les logopédistes sont les professionnels des troubles du langage oral et écrit ainsi que de la voix chez l'enfant et l'adulte. Ils peuvent aider l'enfant à surmonter différents types de difficultés : l'enfant ne parle pas ou s'exprime mal, lit avec difficultés, fait beaucoup de fautes d'orthographe.

3.5. Autres services

Médecine scolaire

Un certain nombre de contrôles et de vaccins sont proposés dans le cadre de la médecine scolaire, en principe à l'entrée à l'école, en 4^{ème} primaire et en 2^{ème} année du cycle d'orientation.

Office éducatif itinérant

Les pédagogues de l'Office éducatif itinérant peuvent intervenir au domicile d'un enfant présentant un retard de développement, dès sa naissance et jusqu'à son entrée dans une structure scolaire. Leur action vise à stimuler ses capacités et à conseiller ses parents.

Unité psychiatrique de l'enfant et de l'adolescent (UPEA)

Des pédopsychiatres accueillent, dans le cadre de centres régionaux, les enfants présentant des troubles et maladies psychiatriques et psychiques, des troubles du développement.

Office de la protection de l'enfant (OPE)

Les professionnels de l'Office de la protection de l'enfant veillent à prévenir, atténuer, éliminer le danger qui pourrait menacer un enfant dans son épanouissement (ex. maltraitance, violence, abus...).

Divers

D'autres personnes peuvent également intervenir dans les classes, notamment : la police pour l'éducation routière, les animateurs spécialisés pour l'éducation sexuelle, les assistants en soins dentaires...

4. Les formations après l'école obligatoire

Durant les 3 dernières années de l'école obligatoire, l'enfant est appelé à construire son projet professionnel. La formation professionnelle a une très grande importance en Suisse. Il est indispensable d'encourager les élèves à effectuer un apprentissage ou des études qui leur permettront d'obtenir un diplôme reconnu, facilitant la recherche d'emploi.

4.1. Où trouver de l'aide pour construire un projet professionnel ?

Les élèves et les parents peuvent demander un entretien individuel aux conseillers en orientation professionnelle qui officient dans chaque cycle d'orientation. Ceux-ci vont les aider à faire leur choix, mais aussi à effectuer les démarches nécessaires pour trouver une place d'apprentissage ou s'inscrire à un examen d'entrée dans une école. Ces services sont gratuits.

Les centres d'information et d'orientation professionnelle (CIO) sont également ouverts gratuitement aux adultes ou aux jeunes qui ont déjà quitté l'école. Ils sont situés dans les villes principales : Monthey, Martigny, Sion, Sierre et Brigue. N'hésitez pas à les solliciter.

4.2. Quelles sont les possibilités de formation après l'école obligatoire ?

Classe d'accueil et de scolarité post-obligatoire (CASPO) pour jeunes de langue étrangère

En Suisse, les élèves suivent normalement deux chemins après l'école obligatoire, la voie professionnelle ou la voie des études. Pour accéder à ces voies, une bonne connaissance du français oral et écrit est indispensable.

Pour les élèves arrivant en Suisse après la scolarité obligatoire (15 ans révolus) et n'ayant pas été scolarisés en français, il existe des classes d'accueil et de scolarité post-obligatoire appelées CASPO.

Ces structures sont destinées aux jeunes migrants âgés de 15 à 20 ans maîtrisant insuffisamment la langue française pour envisager la poursuite de leur formation.

Deux options sont possibles :

- **les classes d'accueil préprofessionnelles** destinées aux jeunes qui souhaitent entreprendre une formation professionnelle ou la poursuite de leurs études ;
- **les classes d'accueil et d'intégration** destinées aux jeunes voulant s'intégrer directement au monde du travail.

Leurs objectifs communs sont l'apprentissage du français, la découverte de l'organisation socioprofessionnelle, et l'orientation professionnelle.

Les cours des classes d'accueil de préapprentissage sont dispensés durant une année scolaire, de septembre à juin, à l'école professionnelle de Martigny.

Les cours des classes d'accueil et d'intégration, dispensés à Sion, acceptent les apprenants durant l'année scolaire en fonction de leur arrivée.

Voie professionnelle

Près de la moitié des jeunes (suisse et migrants) commencent un apprentissage. Il s'agit d'une **formation en entreprise**. Le jeune est engagé par un patron qui va lui apprendre son métier. Il signe un contrat de travail et sera rétribué. La formation comporte des périodes de travail dans l'entreprise (3 ou 4 jours par semaine selon les métiers) et des jours de cours à l'école professionnelle. Au terme de sa formation, l'apprenti passe un examen (pratique et théorique) et obtient un certificat fédéral de capacité. Ensuite, à certaines conditions, le jeune a la possibilité d'entrer dans les écoles supérieures (école d'ingénieur, par exemple).

Voie des études secondaires

D'autres jeunes, en fonction de leurs résultats scolaires, poursuivent des **études** (collège, école de culture générale ou école de commerce, école préprofessionnelle...). Ensuite, le jeune a la possibilité d'entrer dans les écoles supérieures du degré tertiaire (université, haute école pédagogique, HES...).

4.3. Conclusion

La formation professionnelle a une très grande importance en Suisse. Il est indispensable d'encourager les élèves à effectuer un apprentissage ou des études qui leur permettront d'obtenir un diplôme reconnu, synonyme également de plus de sécurité de l'emploi.

Dans cette optique, le parcours à l'école obligatoire permet de mettre en place des compétences et des connaissances qui permettent au jeune de s'insérer dans le monde professionnel.

5. Règles favorisant le bon déroulement de la scolarité

5.1. Ce qui est attendu de la part des élèves

Avec l'aide de ses parents, l'élève...

- arrive à l'heure en classe ;
- apporte le matériel demandé pour les différentes activités (piscine, gymnastique, patinoire...);
- fait ses devoirs régulièrement ;
- ...

De manière générale, l'élève...

- respecte les personnes qu'il croise (l'enseignant, le concierge, la secrétaire...) : salue, obéit, rend service ;
- utilise un vocabulaire convenable ;
- règle ses problèmes sans violence, par le dialogue ;
- respecte le matériel et les locaux ;
- ...

En classe, durant les cours, l'élève...

- écoute les consignes (ce que demande l'enseignant) ;
- observe les règles de discipline :
 - lève la main avant de prendre la parole ;
 - ne dérange pas ses camarades qui travaillent ;
 - parle doucement lors de travaux de groupe ;
 - se déplace en silence, sans courir...
- respecte ses camarades ;
- respecte le temps de parole des autres ;
- prend soin du matériel (livres, pupitre, cahiers...) ;
- garde son pupitre en ordre ;
- ...

5.2. Ce qui est attendu de la part des parents

Les parents :

- responsabilisent et motivent leur enfant en insistant sur l'importance des différents apprentissages scolaires qui aboutiront à un choix professionnel et détermineront son avenir ;
- collaborent en participant, si possible, aux activités organisées par l'école (exposition des travaux d'élèves, camps...) ;
- participent aux réunions de parents et prennent contact avec l'enseignant s'ils ne peuvent pas venir. En cas de besoin, ils peuvent demander la présence d'une personne qui pourra faire office de traducteur ;
- viennent aux rendez-vous en respectant les horaires et avertissent l'enseignant en cas d'empêchement. En cas de besoin, ils peuvent demander la présence d'une personne qui pourra faire office de traducteur ;
- viennent discuter après les heures de classe et non pendant les cours, s'ils souhaitent rencontrer l'enseignant. Si nécessaire, ils peuvent demander la présence d'une personne qui pourra faire office de traducteur ;
- consultent régulièrement le carnet de devoirs et leçons de leur enfant et le signent lorsque l'enseignant le demande. Des informations importantes peuvent y figurer ;
- avertissent l'enseignant ou le directeur par téléphone avant le début des cours si l'enfant est malade ;
- font, si nécessaire, les demandes de congé par écrit auprès de l'enseignant, suffisamment tôt ;
- vont chez le médecin ou le dentiste avec leur enfant en dehors des heures de classe, sauf cas exceptionnel ;
-

5.3. Ce que les parents peuvent obtenir auprès de l'enseignant titulaire et de l'école

L'enseignant :

- répond aux questions des parents ;
- communique et explique les règles de fonctionnement de la classe et de l'école ;
- informe les parents sur le travail et le comportement de leur enfant ;
- conseille les parents sur les mesures particulières à prendre selon les besoins de leur enfant ;
- conseille les parents sur l'orientation scolaire de leur enfant ;
- organise et conduit les entretiens individuels et collectifs avec les parents ;
- avertit les parents de tout changement important du temps école.

6. Adresses importantes

■ Informations et inscriptions :

s'adresser aux commissions scolaires / directions des écoles enfantines, primaires et des cycles d'orientation

■ CDTEA (Centre pour le Développement et la Thérapie de l'Enfant et de l'Adolescent)

1870 Monthey – Av. de France 37 – 024 / 473 35 70
1920 Martigny – Rue d'Octodure 10B – 027 / 721 26 53
1951 Sion – Av. du Ritz 29 – CP 478 – 027 / 606 48 25
3960 Sierre – Av. Max-Huber 2 – CP 856 – 027 / 451 20 51

■ AVIC (Association Valaisanne pour l'Interprétariat Communautaire, langues et cultures)

1950 Sion – Rue des Aubépines 9 – 079 / 794 69 21

■ Mairaines et parrains culturels

Contact téléphonique : 078 / 605 48 48
E-Mail : mp-c@freesurf.ch

■ Bibliothèques interculturelles

Ardoise (pour enfants)
1950 Sion – Rue de Loèche 1 – 027 / 323 26 42

Médiathèque Valais (pour enfants et adultes)

3900 Brig-Glis – Schlosstrasse 30 – 027 / 923 05 51
1950 Sion – Rue de Pratifori 18 – 027 / 606 45 50
1890 St-Maurice – Av. du Simplon 6 – 024 / 486 11 80
1920 Martigny – Av. de la Gare 15 – 027 / 722 91 92

■ CIO (Centre d'information et d'orientation)

1870 Monthey – Imm. Le Market, Av. de la Gare 24 – 024 / 475 79 68
1920 Martigny – Rue du Collège 5 – 027 / 721 75 61
1950 Sion – Av. de France 23 – 027 / 606 45 09
3960 Sierre – Rue de la Bonne Eau 18 – 027 / 451 21 61

■ OSEO Valais (Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière)

1950 Sion – Rue de la Dixence 8 – 027 / 329 80 27

■ Centre Suisses-Immigrés

1950 Sion – Rue des Mayennets 27 – 027 / 323 12 16

■ **Espace interculturel**

Mme Marie-Thérèse Brembilla (-Polato)
3960 Sierre – Route des Bernunes 13 – 027 / 455 32 76

■ **Forum migration Oberwallis**

3930 Visp – Spittelgasse 2 – 027 / 946 82 85

■ **Commissions de l'intégration**

Bureau de l'intégration
Vouvry
Monthey
Saint-Maurice
Martigny
Saxon
Sion

■ **CASPO** (Classe d'Accueil et de Scolarité Post-Obligatoire)

Ecole Professionnelle de Martigny
M. Laurent Jacquemin
1920 Martigny – Rte de Grimisuat 8 – 027 722 33 35



7. Réalisation de ce document

7.1. Auteurs

- Véronique Leyat
- Stéphane Germanier
- Guy Dayer
- Olivier Delévaux

7.2. Sources

- « L'éducation et le système scolaire dans la partie francophone du canton de Fribourg » du Groupe de Rencontre Ecole Parents-Migrants (GREM)
- « On est né quelque part mais on peut vivre ailleurs » de Florio Togni, édition IES, pp-329-350
- Plan d'Étude Romand, édition provisoire – Janvier 2004
- Cahier des charges du personnel enseignant – Juin 2006

8. Annexe

Outils pour aider son enfant

Pour aider un enfant à réussir ses apprentissages, un parent peut :

- ENCOURAGER son enfant :
 - s'intéresser à ce qu'il fait ;
 - le soutenir ;
 - prendre le temps de l'aider ;
 - le féliciter pour des travaux qui ont demandé un engagement et des efforts ;
 - parler avec lui de l'école, de ses progrès et de ses difficultés.

- S'INTERESSER à son parcours scolaire :
 - participer à quelques activités organisées dans le cadre de l'école ;
 - assister aux réunions (rester en contact avec l'enseignant même si tout va bien) ;
 - prendre le temps de lire les dossiers d'évaluation et en discuter avec son enfant ;
 - exiger de lui des performances en accord avec ses capacités, son potentiel et ses goûts personnels.

- ENCADRER son enfant :
 - avoir des exigences claires, précises et positives ;
 - établir des règles disciplinaires et s'y tenir ;
 - contrôler ses heures de sommeil et son alimentation ;
 - fixer des moments de travail personnel ;
 - prévoir un endroit tranquille pour qu'il puisse travailler ;
 - équilibrer les moments de détente, d'activités sportives ou culturelles et les moments de travail scolaire.

- DEVELOPPER le potentiel de son enfant :
 - élargir ses connaissances par des lectures, des jeux, des discussions, des sorties ;

- approfondir la connaissance de sa langue maternelle et de son pays d'origine (par des lectures, des discussions, les cours de langue et culture d'origine) ;
- lui donner des responsabilités ;
- le faire participer à la vie communautaire familiale (décisions, choix, mais aussi petits travaux) ;
- lors de conflits, utiliser la négociation plutôt que l'affrontement pour surmonter les crises ;
- le guider dans ses choix personnels (sport, musique...) ;
- lui donner l'occasion d'apprendre et d'expérimenter l'autonomie ;
- cheminer avec lui dans ses expériences de vie, dans le respect de soi et des autres ;
- pour les plus grands, les assister dans la construction des projets professionnels.

*Tiré et adapté de J. Caron,
« Quand revient septembre », 1994*

